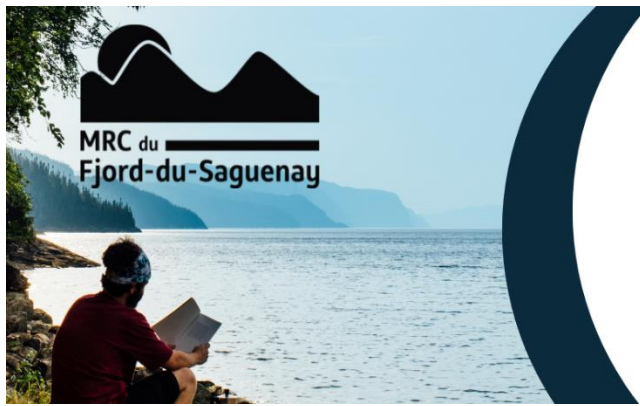




CONSEIL DE LA MRC du Fjord-du-Saguenay

Résumé



Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay
du 14 mai 2024 qui s'est tenue à Saint-Honoré

Aménagement du territoire

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire :
 - Municipalité de Saint-Félix-d'Otis / Approbation du règlement 332-2024;
 - Municipalité de Saint-David-de-Falardeau / Approbation du règlement 552;
 - Municipalité de L'Anse-Saint-Jean / Approbation des règlements 23-417 et 23-418
- Une aide financière à la restauration patrimoniale pour le volet 1A (propriété privée) d'un montant de 23 274 \$ plus taxes est accordé pour la restauration des fenêtres et des portes ainsi que pour la consultation avec un architecte au 4, rue du Faubourg à L'Anse-Saint-Jean.
- Une aide financière de 3 000 \$ est octroyé à l'OTJ de Petit-Saguenay pour la tenue d'ateliers alliant arts et sciences dans le cadre de la programmation du Festival Virage édition 2024.
- Le conseil réaffecte le montant de 4 000 \$ obtenu par la municipalité de L'Anse-Saint-Jean dans le cadre de l'édition 2024 du Programme de soutien aux initiatives culturel du milieu pour la réalisation du projet d'exposition photo permanente sur l'histoire du village.
- M^{me} Michelle Tremblay est nommée pour siéger au sein du comité consultatif agricole de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans la catégorie de membre « agriculteur » afin de représenter le syndicat local de L'UPA - Fjord-du-Saguenay. Ce mandat est de 2 ans à compter de la nomination.
- Le conseil refuse la demande de dérogation mineure adressée par M. Guillaume Robert pour une propriété sous bail sise au Lac Boivin, zone 10 F du TNO Mont-Valin afin d'accepter qu'un bâtiment principal (nouveau chalet) empiète de 15 mètres dans la marge riveraine qui est de 25 mètres.
- La demande de dérogation mineure adressée par M. Serge Lalancette pour une propriété sous bail sise au lac de la Grosse Femelle / Zone 5-2-F / TNO Lalemant afin qu'un bâtiment accessoire (gazebo) empiète de 9 mètres dans la marge riveraine qui est de 20 mètres pour les bâtiments accessoires est refusée.

Sécurité incendie

- Le conseil autorise l'acquisition de matériel et d'équipement à partir de l'aide financière du volet 2 du Programme d'aide financière offerte par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec selon la liste à jour déposée au conseil pour un montant approximatif de 49 320 \$, ce qui finalise le projet.
- La MRC du Fjord-du-Saguenay est autorisée à agir à titre de responsable du projet de l'équipe régionale sur la recherche de la cause et des circonstances de l'incendie et le conseil adopte le Programme régional sur la recherche de la cause et des circonstances de l'incendie.

Gestion des matières résiduelles

- Le conseil autorise le processus d'appel d'offres public pour la collecte, le transport et la valorisation des boues de fosses septiques selon les documents d'appel d'offres préparés à cet effet.
- Le processus d'appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières résiduelles selon les documents d'appel d'offres préparés à cet effet est autorisé.

Terres publiques intramunicipales

- Le conseil accepte la recommandation du comité multiressource de la MRC concernant les demandes d'aide financière présentées dans le cadre du fonds de mise en valeur des TPI telle que détaillée ci-après :

Organisme	Projet	Aide accepté
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Intervention sur les fossés du chemin de la Rivière-à-Pierre et chemin du lac Ha! Ha!	25 000 \$
Municipalité de Saint-Fulgence	Suite travaux 2023: Travaux réhabilitation, reconstruction de ponceaux et chaussée, Ch. Lac Harvey	25 000 \$
Municipalité de Petit-Saguenay	Amélioration du chemin du Lac-Alphée	25 000 \$
Club de motoneige Caribou-Conscrit Inc.	Relocalisation sentier Trans-Québec 93, chemin de la Rivière Shipshaw (Saint-Ambroise)	25 000 \$
ZEC Buteux Bas-Saguenay	Réfection et amélioration du chemin principal du lac à David	25 000 \$
Développement Falardeau	Sentiers récréatifs, vélos de montagne, randonnée et raquettes - Phase IV	23 998 \$
Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord	Érablière nourricière : Laboratoire d'enseignement et de recherche en agroforesterie	22 859 \$
Développement Falardeau	Regroupement Nord de la gestion forestière des TPI	19 399 \$

Club Perce-Neige de Bégin	Restauration des sculptures du sentier pédestre	0 \$
Municipalité de Saint-Félix-d'Otis	Diagnose écologique des lacs	0 \$
EURÊKO!	Revégétalisation des bandes riveraines en TPI	0 \$
L'association des propriétaires du lac Clair ltée	Revégétalisation des bandes riveraines au lac Clair	0 \$
Total		191 256 \$

- Le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel pour 2024-2025 sur les terres publiques intramunicipales de la MRC du Fjord-du-Saguenay est adopté. Les municipalités dans lesquelles il y a des travaux doivent avoir adopté une résolution précisant qu'elles sont en accord avec la planification. L'ingénieur forestier de la MRC est mandaté pour autoriser les travaux suite à la réception des prescriptions sylvicoles.

Territoires non organisés

- La directrice générale et greffière trésorière est autorisée à présenter une demande d'aide financière pour l'amélioration de la route R0200 dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur du territoire public du MRNF.
- Un montant de 129 596 \$ est disponible pour l'entretien de la route R0253, dont la répartition est détaillée ci-après, tel que recommandé par le comité d'entretien :

Source	Total	km 0-33	km 34-104
Solde été 2023	27 097 \$	12 958 \$	14 139 \$
Entente Hydro-Québec 2024	38 845 \$	12 326 \$	26 519 \$
Saint-David-de-Falardeau	1 500 \$	1 500 \$	0 \$
Politique d'aide en TNO 2024	62 154 \$	28 964 \$	33 190 \$
Total	129 596 \$	55 748 \$	73 848 \$

La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer une entente de financement avec l'Association sportive Onatchiway - Est pour l'entretien de la route L-253 Shipshaw entre les km 0 et 33 pour un montant maximum de 55 748 \$ et avec l'association des propriétaires de chalets du secteur Joly pour l'entretien de la route forestière L-253 - Shipshaw entre les km 34 et 104 pour un montant maximum de 73 848 \$.

- Un montant de 205 561 \$ est disponible pour l'entretien de la route R0200 - Saint-Fulgence - Labrieville, dont la répartition est détaillée ci-après, tel que recommandé par le comité d'entretien :

Source	Total
Solde été 2023	101 737 \$
Entente Hydro-Québec 2024	20 917 \$
Base de Bagotville	15 000 \$
Politique d'aide en TNO 2024	67 907 \$
Total	205 561 \$

La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer une entente de financement avec l'Association de chasse et pêche Martin-Pêcheur pour l'entretien de la route R0200 - Saint-Fulgence - Labrieville entre les km 0 et 132. La directrice générale est autorisée à verser un montant maximum de 205 561 \$ pour l'entretien de la route sur présentation de pièces justificatives. La Base de Bagotville sera facturée pour un montant de 15 000 \$.

- Le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public du ministère de Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) afin d'aménager 2 stationnements hivernaux situés le long de la route R0200.
- Une enveloppe de 150 000 \$ est réservée afin d'aider les associations de villégiateurs et gestionnaires de territoires fauniques structurés (TFS) à réaliser des projets de restauration de traverses de cours d'eau sur des chemins multiusages, en complémentarité des sommes allouées par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). La directrice générale et greffière-trésorière est mandatée à faire la sélection des projets selon ladite procédure.

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

- Le conseil accepte les projets suivants dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC :

Organisme	Projet	Aide recommandée
Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget	Études pour l'installation d'une génératrice au centre communautaire	5 740 \$
Municipalité de Saint-Ambroise	Plan directeur des parcs et des espaces verts	24 500 \$
École Saint-Charles	Programme plein air de l'école Saint-Charles	5 000 \$

Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Symposium des sculpteurs sur bois 2024	8 100 \$
Festival de la Chanson de Saint-Ambroise	Festival de la chanson de Saint-Ambroise	15 000 \$
Municipalité de Saint-Ambroise	Achat d'une scène et d'escaliers pour l'amphithéâtre de l'Aréna Marcel-Claveau de Saint-Ambroise	86 625 \$
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Accompagnement coop de solidarité dépanneur Boilleau	1 039 \$
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Mois de l'arbre 2024	1 000 \$
Municipalité de Petit-Saguenay	Mobilisation 2024	25 000 \$
Municipalité de Saint-Ambroise	Remplacement de la tour d'eau à l'Aréna Marcel-Claveau de Saint-Ambroise	109 780 \$
OTJ de Petit-Saguenay	Festival virage 2024	10 000 \$
Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	Traitement des insectes piqueurs	40 000 \$
Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	Installation d'un trampoline géant	34 520 \$
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Rendez-vous festif du kayak Ha!Ha! - 5e édition	2 000 \$
OTJ de Petit-Saguenay	Aménagement d'une cuisine fonctionnelle à l'Aréna Roberto Lavoie	24 120 \$
Municipalité de Rivière-Éternité	Mobilisation 2024	27 000 \$
Municipalité de Bégin	Installation de machines à insectes piqueurs	7 500 \$
	Total	426 924 \$

- Le conseil octroi l'aide financière suivante dans le cadre du volet « Projet d'envergure » de la Politique de soutien aux projets structurant pour améliorer les milieux de vie, tel que recommandé par le comité administratif lors de la réunion du 30 avril dernier (CA-24-04-57) :

Organisme	Projet	Aide recommandé
Coopérative de solidarité de Ferland-et-Boilleau	Relance du dépanneur de Ferland-et-Boilleau	100 000 \$

Gestion foncière / Sable et gravier

- Le conseil accepte de vendre à Mme Candide Boulet et M. Gilles Lalancette, un terrain situé sur une partie non divisée, de l'arpentage primitif du canton de Saint-Germains (partie non divisée au cadastre) dans la municipalité de Saint-Fulgence, Grand lac Saint-Germains, d'une superficie à être déterminée après arpentage, pour un montant de 8,80 \$ le mètre carré, taxes et frais en sus.

Développement économique

- L'ensemble des recommandations du comité d'investissement en développement économique (CIDE) de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui ont été proposées lors de la réunion du 30 avril 2024 est entériné.
- Une entente de trois ans entre La Ruhe et la MRC pour une aide financière maximale de 10 000 \$ par année est conclue. Le conseil accorde l'aide financière sous forme de bourses d'un montant de 5 000 \$ maximum, à raison de 50 % maximum du coût du projet pour les projets basés sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, ayant atteint leurs objectifs de financement et complété leur montage financier.

Divers

- La MRC du Fjord-du-Saguenay approuve le budget révisé de l'ORH du Fjord 2024 pour les ensembles immobiliers de son territoire avec les montants suivants :
 - Revenus : 1 495 079 \$
 - Dépenses : 2 282 041 \$
 - Déficit : 786 962 \$
 - Part de la MRC dans le déficit (10 %) : 78 697 \$

La MRC du Fjord-du-Saguenay approuve des variations budgétaires en cours d'exercice selon les barèmes suivants :

1. Budget RAM-dépense : variation de 30 % ou moins par modification;
2. Budget de refinancement : variation de 10 % ou moins par modification;
3. Sinistre : maximum 10 % du montant maximal à la charge de la MRC, soit 10 % du premier 50 000 \$.

Toutes les variations budgétaires devront être transmises à la MRC afin que celle-ci soit en mesure d'en faire le suivi pour ses municipalités

- Le conseil adopte la Politique visant à encadrer la fourniture de services en génie civil aux municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay et qu'entre le moment de l'adoption de la politique et le 15 juin 2024, tous les services sont considérés comme non facturables.
- Le conseil adopte le règlement 24-489 remplaçant le règlement 23-476 ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service de fonctionnement et d'aménagement pour l'exercice financier 2024.

- Les prévisions budgétaires 2024 modifiées, pour le Service de fonctionnement et d'aménagement sont acceptées, telles que résumées ci-après :

Revenus	7 412 074 \$
Charges	(7 881 271 \$)
Conciliation à des fins fiscales - fonctionnement	1 958 447 \$
Conciliation à des fins fiscales - investissement	(1 489 250 \$)
Transfert de surplus vers le Service de la gestion des matières résiduelles	200 000 \$

- Une banque de deux cents (200) heures aux taux horaires entre 220 \$ et 300 \$ est autorisée à la firme Cain Lamarre, avocats, correspondant à des honoraires de 52 000 \$ plus taxes (59 585 \$ taxes incluses) afin d'accompagner la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'égard de mandats d'ordre juridique.
- Le conseil adopte les priorités régionales 2025-2029 suivantes :
 - accroître le bassin de main-d'œuvre disponible et assurer une meilleure adéquation entre la formation et les besoins en emploi;
 - soutenir l'entrepreneuriat dans les défis d'innovation et de transformation numérique, de relève entrepreneuriale et de transfert d'entreprises;
 - accroître l'accès aux services de proximité en qualité et en quantité sur le territoire, notamment en lien avec l'accès aux services essentiels et de première nécessité auprès des populations aînées;
 - agir à l'égard des changements climatiques en appuyant les initiatives associées à la protection, à la conservation et à la valorisation des milieux naturels et des milieux de vie;
 - assurer la mise en valeur du territoire public au bénéfice de la vitalité des territoires et de la région dans une approche de collaboration et de partenariat avec les premières nations;

Demandes d'appui

- Les élus du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay demandent que :
 - le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
 - le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
 - le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément

appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

- le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.
- Le conseil appui la municipalité de Larouche dans ses demandes auprès du ministère des Transports et de la mobilité durable pour assurer des interventions plus rapides dans le dossier des entrées du village pour une sécurité de tous les utilisateurs de la route 70.

Marie-Pier Boudreault